

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

EHPAD - Maison de retraite - Etablissements et services médico-sociaux

75 € (plafonné à 6 000 €)

/ lit où chambre ou appartement

Communes

1, 10 €

/ habitant

Tarifs pour les professionnels

Etablissements scolaires (public, privé)

4, 50 € / externe ou demi-pension

12 € / interne

Campings

75 €

/ emplacement

Tarifs pour les professionnels - Hébergements touristiques et entreprises

Catégorie	Activité	Variation / coefficient	Tarifs
Professionnel catégorie 1	Commerces - artisans - administrations - activités de services, médicales et paramédicales Hébergement touristique : Habitat mobile (roulotte, mobil home sur terrain privé..) – chambres d'hôtes (de 1 à 3)	Entreprise sans local professionnel <i>Et/ou</i> « Faible producteur » (moins de 140 L hebdomadaires) <i>Et/ou</i> Entreprise de 0 salarié	99 €
Professionnel catégorie 2	Commerces - artisans – administrations - activités de services, médicales et paramédicales Hébergement touristique : Gîte – chambres d'hôtes (+ 3)	Entreprise avec local de petite surface <i>Et/ou</i> « Petit producteur » (de 140 L. et 280 L. hebdo.) <i>Et/ou</i> Entreprise de 1 à 2 salariés	164 €
Professionnel catégorie 3	Commerces - artisans - administrations - activités de services, médicales et paramédicales Hébergement touristique : Gîte de groupe (+ 14 personnes)	Entreprise avec local de moyenne surface <i>Et/ou</i> « Producteur intermédiaire » (de 280 L. et 1 320 L. hebdo.) <i>Et/ou</i> Entreprise de 3 à 5 salariés	270 €
Professionnel catégorie 4	Commerces – artisans - administrations - activités de services, médicales et paramédicales	Entreprise avec local de grande surface <i>Et/ou</i> « Gros producteur » (de 1 320 L. et 2 640 L. hebdo.) <i>Et/ou</i> Entreprise de 6 à 9 salariés	550 €
Professionnel catégorie 5	Commerces - artisans - administrations - activités de services, médicales et paramédicales	Entreprise avec local de grande surface <i>Et/ou</i> « Gros producteur » (de 2 640 L. et 3 300 L. hebdo.) <i>Et/ou</i> Entreprise de 10 à 19 salariés	1 000 €
Professionnel catégorie 6	Commerces – artisans - administrations - activités de services, médicales et paramédicales Supérette / Maison de santé	« Très gros producteur » (plus de 3 300 L. hebdo.) <i>Et/ou</i> Entreprise de 20 salariés et plus	1 500 €

Cas particuliers : certains professionnels (hors catégorie) du territoire se verront appliquer un forfait annuel (la délibération mentionne la liste des entreprises concernées).